

PROGRAMME DE SCIENCE ET TECHNOLOGIE - EU

années 1999-2002. Les dépenses de DRT de l'UE ont augmenté régulièrement, atteignant aujourd'hui 4 p. cent du budget total de l'UE. L'UE contribue jusqu'à 50 p. cent des frais des travaux, afin de favoriser l'établissement d'une coopération qui se maintiendra et évoluera spontanément. Les objectifs principaux sont l'effet à long terme et les effets de la synergie, en termes de l'amélioration de la coopération entre les équipes.

Le PC5 comporte quatre programmes thématiques : (1) les sciences de la vie, (2) la société de l'information, (3) la croissance durable de l'industrie et (4) l'énergie et l'environnement. Les « mesures clés » ont pour objet de mobiliser les disciplines scientifiques et technologiques voulues - tant dans la recherche fondamentale que dans la recherche appliquée - pour régler des problèmes précis, éliminant ainsi les obstacles entre les disciples et les organismes. Trois programmes horizontaux visent tous ces thèmes, soit (1) la confirmation du rôle international de la recherche effectuée au sein la Communauté; (2) la promotion de l'innovation et les encouragements à la participation des PME; et (3) l'amélioration du potentiel de recherche humain et du fonds de connaissances socio-économiques. Consulter le site <http://www.cordis.lu/fp5>

En plus du PC5, il existe d'importants autres programmes, initiatives et politiques de soutien à la recherche au niveau de l'Europe, qui ne sont pas gérés par la Commission européenne, à l'exception du programme COST :

- **COST** : Le programme de coopération dans le domaine de la recherche scientifique et technique, établi en 1971, comporte près de 200 Traités sur l'Union européenne mesures touchant la recherche fondamentale et la recherche préconcurrentielle ainsi que des activités d'utilité publique. Près de 30 000 scientifiques de 32 États membres en Europe et de plus de 50 établissements de pays non membres, y compris le Canada, participent au programme COST. Consulter le site http://www.cordis.lu/fr/src/f_003_fr.htm
- **ASE** : L'Agence spatiale européenne, formée en 1974, remplace les organismes responsables du satellite ESRO et du lanceur ELDO. Quatorze pays en sont membres. Le Canada participe à certains projets dans le cadre d'un accord de coopération, dont l'administration a été confiée à l'Agence spatiale canadienne; le conseiller scientifique et technologique du Canada à l'ambassade, à Paris, communique constamment avec l'agence, à ce sujet. Consulter le site [Http://www.esa.int](http://www.esa.int)
- **EUREKA** : Créé en 1985, a déjà transformé la coopération en matière de recherche et de développement en Europe. Dans le cadre de ce programme, les industries et les instituts de recherche de 26 pays de l'Europe et États membres de l'Union européenne mettent au point et exploitent des technologies essentielles à la compétitivité mondiale et à l'amélioration de la qualité de vie. La démarche ascendante qu'on y pratique laisse les industriels et les chercheurs libres de choisir les domaines de recherche. Voir le site <http://www.eureka.be/home/index.html>
- **FES** : La Fondation européenne de la science, créée en 1974, compte 67 organismes membres qui se consacrent à la recherche scientifique dans 23 pays de l'Europe. La FES invite les scientifiques à travailler sur des questions d'intérêt commun dans le cadre de ses programmes scientifiques, de ses réseaux, de ses groupes de travail exploratoires et des conférences européennes sur la recherche. Souvent de longue durée, les programmes de la FES sont financés par les organismes membres, qui choisissent les programmes qu'ils veulent soutenir. Voir le site <http://www.esf.org/>

Enfin, certaines institutions, certains grands établissements et certains programmes exercent une influence prépondérante sur les sciences et la technologie en Europe, notamment le CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) et l'EMBL (Laboratoire européen de